

## Dana Hearne et Marie Louise Lefebvre : *Équité et justice*

Louise Langevin

Volume 11, Number 1, 1998

Éducation et émancipation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057985ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057985ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Revue Recherches féministes

### ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Langevin, L. (1998). Review of [Dana Hearne et Marie Louise Lefebvre : *Équité et justice*]. *Recherches féministes*, 11(1), 301–303.

<https://doi.org/10.7202/057985ar>

différentes, dans l'exercice des professions d'enseignantes et de spécialistes de la santé, et dans différents types de services. Les auteures ont noté que, pour les religieuses, le fait d'évoluer à l'intérieur de l'Église leur permet d'échapper, en partie, aux ghettos d'emploi féminins que l'on trouve sur le marché du travail. Une note méthodologique signale la difficulté de trouver des statistiques sur les religieuses, car il n'y a pas eu de collecte des données systématique, si bien que l'information à cet égard sur les religieuses est quasi inutilisable.

Le dernier chapitre constitue une finale remarquable sur la question du *genre* et du *sexe dans l'institution ecclésiale*. Juteau et Laurin ont noté que «le phénomène des religieuses apparaissait sous la forme d'un paradoxe. Confinement dans l'espace et déplacements à travers le monde, ghettos d'emploi et mobilité occupationnelle, travail gratuit et postes de commande, autonomie interne et contrôle extérieur. C'est en revenant sur nos analyses que nous tenterons de résoudre l'énigme de ces oppositions qui coexistent» (p. 145). Les auteures voient dans l'absence d'hommes à l'intérieur de l'organisation des communautés religieuses féminines une explication à une mobilité professionnelle importante qui dépasse souvent celle des salariées. Elles signalent aussi que le travail des religieuses exercé sans salaire et à l'extérieur du mariage échappe à l'appropriation privée.

Force est donc de constater la fragmentation des femmes et la variété des formes de sexage selon les pays et les époques. Dans les dernières pages de leur étude, Juteau et Laurin livrent des réflexions très judicieuses sur l'évolution dans les sciences sociales concernant les catégories de sexe social et de sexe biologique : «Le sexe social fonde la catégorisation des êtres humains en termes biologiques» (p. 156), ce qui apparaît dans le discours théologique de l'Église qui place la maternité au cœur de la différence et glorifie la maternité spirituelle des religieuses (p. 157). Les auteures apportent une précision très éclairante : «ce ne sont pas les différences biologiques qui causent les catégories sexuelles, c'est plutôt la division sexuelle du travail qui enfante le sexe social, des catégories sociales définies en termes de différences biologiques» (p. 157). La catégorie «F» pour Femmes a été construite sur des bases naturalistes et biologisantes qu'il importe de déconstruire. «À bien y penser, toute femme est une religieuse, en ce sens qu'elle est affectée gratuitement à l'entretien des êtres humains» (p. 158). Cette étude rigoureuse sur le travail des religieuses aboutit donc à une forte prise de conscience sur la division sexuée du travail qui touche toutes les femmes.

*Monique Dumais*  
Département de sciences religieuses et d'éthique  
Université du Québec à Rimouski

**Dana Hearne et Marie Louise Lefebvre (dir.)** : *Équité et justice*. Montréal, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal, 1997, 242 p.

En collaboration avec l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), l'Association canadienne des études sur les femmes (ACEF) a tenu en juin 1995 son congrès, dans le cadre du Congrès des sociétés savantes à l'Université du

Québec à Montréal. Sur le thème «Équité et justice dans les études et pratiques féministes», c'était la première fois que l'ACEF se réunissait dans un milieu francophone. Au dire des organisatrices, le congrès fut un remarquable succès sous plusieurs aspects. La richesse tant dans la diversité des points de vue adoptés que dans la variété des thèmes traités les a poussées à publier les actes du colloque. Seule une partie des conférences, soit 27 textes, est présentée ici. Les textes sont classés en quatre thèmes : 1) réunions plénières et chaires; 2) enseignement supérieur, 3) femmes et développement; et 4) thèmes en émergence.

D'abord, il faut souligner l'effort fait par l'ACEF pour inclure des textes de féministes canadiennes-anglaises, canadiennes-françaises et québécoises. Cet effort se manifeste aussi dans la présentation matérielle. L'avant-propos est rédigé en français et en anglais et les textes sont accompagnés de résumés dans l'autre langue officielle. D'ailleurs, Dana Hearne, directrice coordonnatrice du Congrès, souhaite que l'ACEF poursuive cette expérience d'intégration.

Cependant, les organisatrices semblent avoir été victimes du succès remporté par le Congrès : elles ont voulu publier tous les textes reçus, mais en limitant l'espace accordé à chacun d'eux. Les textes ont donc en moyenne dix pages chacun, certains comptant seulement trois pages. En si peu de pages, il n'est pas toujours possible d'approfondir les arguments. J'aurais souvent voulu en savoir davantage. Les auteures ont dû être conscientes de ce danger. De plus, en voulant publier tous les textes, les organisatrices n'ont pas porté de jugement sur certains d'entre eux. Cependant, pour qui a déjà assisté à des congrès, il est connu que les textes de conférence ne sont pas tous de qualité égale et ne devraient pas tous être publiés. Ainsi, dans un texte, l'auteure s'excuse de ne pas présenter une analyse exhaustive du jugement à l'étude parce qu'il venait tout juste d'être rendu. En fait, elle aurait dû retravailler son texte en vue de la publication ou encore s'abstenir de publier le texte de la conférence. Le texte qu'elle offre est déjà dépassé. Le même problème se pose pour un texte dans lequel l'auteure présente des conclusions très provisoires de ses recherches. On peut supposer que ses travaux préliminaires pouvaient présenter un intérêt pour l'auditoire au moment du Congrès, mais il en va autrement pour une publication. Il aurait été préférable de terminer d'abord les travaux et de publier ensuite un texte qui traversera mieux le temps. Enfin, je ne peux m'empêcher de mentionner, bien à regret, une auteure qui analyse le féminisme au Canada et aux États-Unis, sans faire mention que le féminisme pourrait être différent au Québec. Au minimum, par souci de rigueur intellectuelle, elle aurait pu mentionner que son étude exclut le Québec. D'ailleurs, toutes les sources citées sont anglophones.

Cela dit, certains textes ont retenu mon attention. Le texte de Nathaly Gagnon, intitulé «Culture sportive et violence contre les femmes», soulève des questions pertinentes. Le sport professionnel est un phénomène social intéressant sous plusieurs aspects. D'abord, avec la prêtreise, le sport professionnel constitue un des derniers bastions mâles. (À ce sujet, voir la conférence prononcée par Lise Payette le 8 mars 1996 au Musée de la civilisation de Québec.) On se souviendra de l'émoi causé, il y a quelques années, à l'occasion de l'embauche d'une gardienne de but dans une équipe masculine de hockey des États-Unis. De plus, le sport est omniprésent dans les médias. À preuve, l'émission de télévision *La soirée du hockey* est la plus

écoutée au Canada. Brandissant la menace de leur déménagement sous de meilleurs cieux, les équipes de sport professionnel vont même jusqu'à demander l'aide financière des gouvernements. Devant la place qu'occupent les sports violents dans la société, plusieurs féministes se sont certainement déjà interrogées sur les conséquences sociales de cette violence. Certains parents refusent même que leurs enfants pratiquent des sports d'équipe violents comme le hockey. L'auteure pousse plus loin cette réflexion. Elle aborde la question du lien entre la socialisation masculine, la culture sportive et la violence faite aux femmes. Elle affirme que le sport est devenu un des sites centraux de la production sociale de la masculinité dans notre société et est un lieu majeur d'apprentissage du modèle hégémonique de violence. Pour enrayer la violence faite aux femmes, il est donc nécessaire de comprendre de quelle façon le sport reproduit la violence. Par cette étude, l'auteure veut contribuer à l'élargissement des connaissances sur des phénomènes et des événements sociaux potentiellement déclencheurs de violence.

Ensuite, l'expérience d'intégration de cours d'éthique sur le sexe et le genre à la Faculté d'ingénierie de l'Université de Calgary mérite d'être connue. Dans le texte «Teaching Sexual and Gender Ethics to Engineering Students : A Brief Educational Intervention», Mary Valentich et Shirley Voyna Wilson résument cette initiative. D'abord, ce cours d'une heure et demie intégré dans un cours déjà existant d'éthique professionnelle pour les étudiants et les étudiantes de deuxième ou quatrième année en ingénierie a été donné sur l'initiative de la Faculté à partir de 1991. Plusieurs personnes-ressources participent au cours divisé en deux parties. La première consiste en une présentation théorique du sujet, suivie de cas pratiques dans la seconde partie. D'abord, des spécialistes exposent des comportements à caractère sexuel qui font problème. Une professeure ingénieure traite de sa propre expérience par rapport à des comportements à connotation sexuelle. Des ingénieures témoignent aussi de leurs expériences de harcèlement sexuel. Un ingénieur aborde également la question des politiques d'anti-harcèlement dans les firmes d'ingénierie. Le cours est complété par des exemples qui sont discutés en petits groupes. Les auteurs ont reproduits ces cas qui peuvent servir, en faisant certaines adaptations, dans d'autres facultés. Comme le démontrent les évaluations, les étudiantes et les étudiants sont très satisfaits de cette initiative. Les auteures aussi considèrent que l'expérience a été un succès. Elles notent cependant que les étudiantes prennent peu part aux discussions et qu'elles n'ont pas trouvé de solution à ce problème. Il est intéressant de remarquer qu'à la suite de ce cours la Faculté est devenue plus ouverte aux questions concernant les femmes. Il est difficile de ne pas appliquer ce que l'on enseigne! Ainsi, le Comité sur les femmes a été créé, une journée sur les questions de genre a été instituée et plusieurs efforts ont été déployés pour augmenter le nombre d'étudiantes, qui est passé à 23 p. 100 en 1995. Cependant, comme le mentionnent les auteures, la question du maintien de ce cours se pose. En effet, l'existence de cette expérience pédagogique dépend de la bonne volonté du professeur responsable du cours d'éthique. Il est à souhaiter que cette expérience incite d'autres facultés à prendre une telle initiative.

*Louise Langevin  
Faculté de droit  
Université Laval*